

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 11 septembre 2017, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 24 aout 2017

PRÉSENTS : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, M. Eric CAILLES, M. Didier BAUDET, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. Marc LABORIE, M. Robert MENOT,

EXCUSÉ: M. Christian GRENIER, Mme GREZE Martine, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe LASVAUX

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Eric MASMAYOUX à M. Pascal JALLET, de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH, de M. Christian GRENIER à M. Gérard BLANC, de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT

Secrétaire de Séance : M. Robert MENOT



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Robert MENOT se propose.



Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Transformation du bureau de Poste en agence postale
- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016
- Rapport annuel 2016 SYDED Assainissement
-

Les Conseillers Municipaux acceptent.

1-Approbation du procès verbal de la réunion du 30 juin 2017

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 30 juin 2017.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 30 juin 2017 est approuvé.

2- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable par M. Payrot Président du syndicat AEP Rocamadour Lacave

M. le Maire accueille M. Payrot, Président du Syndicat AEP Rocamadour Lacave venu présenter le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service Eau Potable.

Principales informations communiquées :

- Le service est exploité en affermage, l'exploitant est la SAUR depuis le 1^{er} juillet 2014.
- Provenance de l'eau : Puits de Lacave 211 308 m³ – Cabouy : 31050 m³ – importation depuis le SI AEP des Causses Sud de Gramat : 4 551 m³
- Nombre d'abonnés : 806 soit une augmentation de 0.47 % par an
- Le volume d'eau vendu aux abonnés est de 167 494 m³ soit une moyenne de de 208 m³
- Tarifs : abonnement : 53.94 € soit + 3.51 %
 Consommation : 0.5706 le m³ soit + 3.69 %
- Recettes des ventes d'eau : 136 332.79 €
- Résultats des contrôles réglementaires : 100 % de conformité
- Indice linéaire de pertes : 1.7 m³/j/km – en constante diminution
- Renouvellement du réseau : 3.966 Km réalisés en 2016
- Montant total des opérations engagées en 2016 en investissement : 437 363 €

Les conseillers municipaux remercient M. Payrot pour cette présentation détaillée.

M. Payrot quitte la salle

3- Délibération sur la dénomination de Cauvaldor

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation de la fusion-extension, des groupes de travail composés d'élus représentant les deux communautés de communes amenées à fusionner et la commune de Sousceyrac en Quercy s'étaient réunis afin de mieux connaître les fonctionnements respectifs, les compétences exercées mais également d'anticiper sur le fonctionnement futur de notre communauté en terme de gouvernance et d'organisation territoriale.

Lors de sa séance d'installation du 7 janvier 2017, le conseil communautaire a validé les propositions du Comité de pilotage constitué pour faire la synthèse des travaux des commissions à savoir :

- Le nom de la communauté de communes : « Causses et Vallée de la Dordogne »
- Le siège social : Bramefond- 46 200 SOUILLAC
- L'organisation territoriale articulée autour des quatre pôles :
 - GRAMAT PADIRAC
 - SAINT CERE- SOUSCEYRAC EN QUERCY
 - BIARS SUR CERE-BRETENOUX- VAYRAC
 - MARTEL PAYRAC SOUILLAC ROCAMADOUR
- Un Bureau renforcé en nombre d'élus et en missions : 4 Vice- Présidents territoriaux et 11 Vice-présidents thématiques, 18 autres membres issus des pôles au prorata de la population.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 août dernier qui sollicite l'avis du conseil sur le changement de nom de la communauté et ce en application de l'article L 5211-20 du CGCT. Il précise que cette procédure est nécessaire et urgente pour permettre, en priorité, d'enclencher le transfert des biens immobiliers de nos anciennes structures au profit de la nouvelle communauté de communes Cauvaldor (publication au fichier immobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne un avis favorable au nouveau nom de notre EPCI : « **Causses et Vallée de la Dordogne** » (**CAUVALDOR** en contraction).

4- Achat parcelle rue mercerie par M. Gilles CLARY

M. le Maire présente la demande d'acquisition formulée par M. CLARY pour la parcelle AS 139 située rue de la Mercerie.

Ne visualisant pas bien l'emplacement de cette parcelle, les élus demandent que cette question soit reportée à la prochaine réunion et se rendront sur place entre temps.

5- Décision modificative n°3 sur BP Commune

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la modification de la réglementation sur le stationnement payant (sujet inscrit à l'ordre du jour) il y aura lieu de moderniser nos horodateurs et

l'équipement des ASVP ; Pour cela il propose d'ouvrir en investissement un programme à hauteur de 7700 €.

Par ailleurs il rappelle que le remplacement des boules des candélabres du Mille Club et du Lotissement du Garroustié a été prévu en investissement et qu'il semblerait que ces dépenses relèvent plutôt du fonctionnement. (À confirmer par le Percepteur).

De plus le remplacement du candélabre de la Place du Belvédère – accidenté en avril 2017 – est à prévoir en fonctionnement avec le remboursement de la part d'AXA.

Afin de prendre en considération ces modifications, Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Horodateur – mise aux normes	2152-523	7700.00		
Raccordement électricité Mejeceze M	21534	-7700.00		
Annulation programme	2152-519	- 1989.00		
Virement de la section de Fonct			021	- 1989.00
	Total	- 1989.00	Total	- 1989.00
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Remb Axa Candélabre Belvédère			778	4965.61
Candélabre place Belvédère	615232	5 941.00		
Rempl boules candélabre Mille club	615232	1400.00		
Rempl boules candélabre Garroustié	615232	589.00		
Foires et expositions	6233	- 975.39		
Virement à la section d'investissement	023	- 1989.00		
	Total	+ 4965.61	Total	+ 4965.61

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2017 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

6- Projet d'arrêté préfectoral portant protection du biotope du Faucon pèlerin et Hibou grand duc

M. Baudet informe les élus que suite à la réunion du 29 juin qui s'est tenue à la Préfecture et suite aux observations qu'il avait formulées les services de la DDT se sont déplacés à Rocamadour le 4 juillet pour rencontrer les représentants de l'Association Rocamadour Aérostat, et un éleveur de canards de la commune. Deux fiches de synthèse ont été établies et il a été indiqué qu'une dérogation permettant de pratiquer toute l'année le vol en montgolfière aux abords des falaises serait intégrée dans l'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal souhaite également que soit prévue une dérogation annuelle pour l'organisation de manifestations événementielles – spectacles son et lumière – embrasement – parcours d'images – ces activités contribuant au développement économique de la commune et du territoire doivent pouvoir se dérouler sans contraintes.

Une commission composée de M. Baudet, M. De Houx, Mme Lenfant, M. Blanc se réunira pour rédiger un courrier à l'attention de M. le Directeur de la DDT pour solliciter cette dérogation.

M. Baudet indique que l'arrêté préfectoral sera soumis à la consultation du public du 2 au 24 octobre 2017 et qu'il est consultable sur le site internet de la préfecture du Lot.

7- Réforme du stationnement payant

Monsieur le Maire donne connaissance de la réforme du stationnement payant telle qu'elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le principe de l'amende pour défaut de paiement est remplacé par une redevance d'occupation du domaine public dénommée « post stationnement » dont le paiement sera perçu directement par la commune et non plus par l'Etat.

Il y a lieu de fixer les tarifs de ce post stationnement qui peuvent être différents selon les secteurs de la commune.

Un livret présentant la réforme sera adressé à tous les élus qui sont invités à se réunir le 25 septembre 2017 à 14h pour décider des tarifs à mettre en place pour 2018.

8- Tarifs concession cimetièrè

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- décide que, dans le cas du renouvellement de concessions trentenaires, **le prix du mètre carré**, aux cimetières de l'Hospitalet, et de Mayrinhac le Francal (nouveau et ancien cimetière), **est fixé à 77 euros.**
- Décide que, dans le cas d'une vente d'une concession, **le prix du mètre carré**, aux cimetières de l'Hospitalet, de Mayrinhac le Francal (nouveau et ancien cimetière) **est fixé à 77 euros.**

Il est rappelé que depuis 1997 la décision a été prise de ne vendre que des concessions trentenaires. Cette disposition est maintenue.

9- Rapport de la chambre régionale des comptes sur le Syndicat mixte du Grand Site

Monsieur le Maire présente le rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes suite au contrôle effectué sur les exercices 2010 et suivants du Syndicat Mixte. En conclusion il a été noté l'absence de données récentes sur la fréquentation du site et la Chambre Régionale a souligné la nécessité d'un rapprochement formel et opérationnel entre le syndicat mixte et les différents acteurs du tourisme sur le territoire.

10 -Transformation du bureau de Poste en agence postale

Monsieur le Maire rappelle les horaires actuels de la Poste : 14 h //16 h 30. Il précise que la population ne se satisfait pas de ces horaires et que pour améliorer cela il y a la possibilité de

transformer le bureau en agence communale. La Poste y est favorable, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur cette éventualité.

Le conseil municipal y est favorable si une modification des horaires est possible.

M. Blanc préférerait conserver le service public et pense qu'il faudrait trouver un lieu mieux adapté.

M. le Maire confirme que la Poste restera un service public rattaché à la mairie et qu'il va contacter les services de la Poste pour les informer de ce transfert.

11 - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016

Chacun des élus ayant pu prendre connaissance du rapport M. le maire propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROCAMADOUR. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

12 Rapport annuel 2016 SYDED Assainissement

Monsieur le Maire invite tous les élus à prendre connaissance du rapport annuel 2016 « assainissement » établi par le SYDED – document consultable en mairie –

13 Questions diverses.

Ecole : 128 élèves sur le RPI : c'est le comptage effectué le jour de la rentrée scolaire. Il fallait atteindre 130 pour que l'inspection d'académie accepte d'ouvrir un poste supplémentaire.

Cependant un poste d'enseignante remplaçante a été créé. Elle remplacera en priorité les professeurs des écoles absents sur le RPI.

Mme Delpéch et M. Blanc regrettent d'une part que certains parents aient inscrits leurs enfants à l'école privée d'Alvignac – ce qui a faussé le nombre d'élèves attendus sur le RPI - et d'autre part que certains élèves de CE soient restés avec le groupe des maternelles – difficultés pour eux d'atteindre le niveau CE –

Transport scolaire : M. le Maire précise que les deux points noirs : Arrêt du bus scolaire à Lavitalie et Lagardelle – ont été résolus après intervention auprès de M. Rigal – Président du Département.

Candidature Grand Site OCCITANIE : M. le Maire rappelle que sur le territoire, deux contrats « Grands Sites » avaient été retenus par l'ancienne Région Midi Pyrénées : il s'agit des Grands Sites « Vallée de la Dordogne » et « Rocamadour ».

Aujourd'hui la nouvelle région lance un appel à projet « Grand Site Occitanie ».

Pour candidater les territoires doivent avoir un patrimoine architectural et ou naturel remarquable, une forte notoriété nationale voire internationale, et une stratégie de développement territorial.

Le territoire de Cauvaldor possède ces atouts mais dans une Région plus vaste où la concurrence est plus importante, M. le maire propose que Cauvaldor, l'Office du Tourisme, le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour et la Commune se regroupent pour répondre ensemble à la première vague de candidature et constituer un seul dossier pour un seul Grand Site : « ROCAMADOUR – Vallée de la Dordogne ».

M. Menot n'y est pas favorable car il pense que Rocamadour mérite à lui seul ce titre de Grand Site Occitanie.

M. Le Maire indique qu'il a demandé à M. Buisson Directeur de l'Office du Tourisme d'établir une new letter qui pourrait être transmise à tous les élus et qui présenterait les actions menées par l'OT - Ceci pour palier au manque de communication.

Panne réseau téléphonique sur Mayrinhac le Francal : M. le Maire signale qu'il a du intervenir assez sèchement auprès des services d'Orange pour faire rétablir la ligne téléphonique desservant le secteur de la Place des Rocs.

Il invite les élus à avertir les services administratifs dès qu'une panne sur le réseau téléphonique leur est signalée.

Tournage « des Racines et des Ailes » : M. De Houx informe que les équipes de l'émission « des Racines et des Ailes » seront présentes à Rocamadour pour un tournage le weekend end des montgolfiades.

Permis de Construire OT// Cité : M. Blanc souhaite savoir ou en est le permis de construire déposé par Cauvaldor pour le transfert de l'office du Tourisme de la cité dans le bâtiment de l'ancienne Poste. M. le Maire confirme que ce dossier passe en CODENAPS le 12 septembre 2017 et que l'avis définitif sera rendu par le Ministère.

M. Blanc estime que le Ministère peut imposer des choses que les élus ne veulent pas.

Point sur les Parkings : M. Blanc souhaite savoir si des procédures ont été intentées à l'encontre des privés qui ont ouvert des parkings payants.

M. le Maire confirme que les services de la gendarmerie ont dressé des procès verbaux et que le Syndicat Mixte a recruté un avocat pour préparer la saisie du tribunal.

Baptême en hélicoptère : M. Blanc demande si la personne qui a mis en place durant le mois d'août cette activité de baptême en hélicoptère était en règle et avait sollicité les autorisations nécessaires.

M. le Maire a consulté les services de la préfecture qui lui ont indiqué qu'aucune autorisation particulière n'est nécessaire si ce n'est celle du propriétaire du terrain.

M. Blanc a vu sur internet – Site du service technique de l'aviation civile et site Hélisurface - que le nombre de rotation peut être limité. Si cette activité venait à être renouvelée il pense qu'il faudrait le faire car cela représente une nuisance sonore pour la cité et pour les hameaux.

M. Blanc souhaite que le Département fasse enlever toute la signalétique mise en place aux abords de la route pour indiquer cette activité .

L'hélicoptère n'étant plus là, il est précisé que la signalétique a été enlevée.

Travaux Syndicat Mixte : M. Blanc formule quelques observations sur les travaux réalisés par le syndicat mixte au niveau de la place de l'Europe et espère que des réserves ont été formulées sur les procès verbaux de réception.

M. le Maire confirme que des réserves ont été notées et que la garantie décennale pourra intervenir si nécessaire. Il remercie et félicite M. Cailles et M. Baudet pour le temps consacré au suivi de ces chantiers.

Courrier de « Côté Rocher » : M. Blanc souhaite savoir pourquoi les élus n'ont pas été destinataires d'un courrier que Mme Corinne Delpech a adressé au Maire avec demande de transmission aux conseillers municipaux – courrier qu'elle a établi suite au refus qui a été opposé à sa demande de laisser accéder à la cité, entre 17 h et 19 h, les véhicules des artistes venant se produire au café théâtre.

M. le Maire répond qu'un plan de circulation a été mis en place et qu'il s'applique à tous et pour ce cas particulier une autorisation a été donnée aux artistes de se stationner sur les emplacements réservés au bus, de ce fait il n'a pas jugé utile de faire suivre le courrier de Mme Delpech Corinne.

M. Blanc demande que soit adressé aux élus le courrier de réponse qui a été transmis à Mme Martine Mejecaze.

Projet d'aménagement du Hameau de Mayrinhac le Francal :

Il est demandé de reprendre contact avec le CAUE afin de programmer une nouvelle réunion avec les habitants du hameau.

La maison de Mme RIEU étant en vente, la famille ne renouvellera pas le bail pour le jardin de l'école. Ce terrain communal pourra donc être intégré dans le projet d'aménagement du bourg.

Demande de location du terrain de Villeneuve :

Un projet de bail a été adressé pour avis aux services juridiques de Cauvaldor qui n'a pas apporté de réponse. Il est demandé de les relancer.

Boues station d'épuration : M. Baudet a été informé d'une coulée de boues dans le lit de l'Alzou, après la station d'épuration. Il s'est rendu sur place et à constater la chose. Il demande que Véolia soit averti et procède au nettoyage de la zone.

Ruissellement Grand Escalier :

Le problème des ruissèlements dans le Grand Escalier persiste. M. le Maire indique que les Services techniques doivent procéder à des prélèvements qui seront analysés par Véolia afin de connaître l'origine de ce phénomène.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,